

J'accueille un proche résidant en EHPAD ou en USLD

Les fêtes de fin d'année sont un moment important pour les résidents en EHPAD ou USLD comme pour leurs proches. Dans le contexte de pandémie, il est essentiel de favoriser ce lien social, tout en assurant la sécurité sanitaire de chacun. C'est pour cela que les sorties seront exceptionnellement autorisées du **15 décembre au 3 janvier**.

Pour vous permettre de vous réunir, tout en conciliant convivialité et sécurité sanitaire, voici les différentes recommandations de l'ARS Ile-de-France à l'occasion des fêtes de fin d'année :

Il est fortement recommandé à l'ensemble de la famille et aux proches présents pendant le séjour de se faire dépister par **un test antigénique le jour même** ou **RT-PCR à moins de 72 h** de la rencontre avec la personne âgée. **Un résultat négatif n'exonère pas d'un strict respect des gestes barrières** : port du masque, respect de la distanciation physique...

En amont de la réception du proche :

- Je prends connaissance du protocole de sortie mis en place par l'établissement.
- Je prends attache le plus tôt possible avec le médecin traitant du parent.
- Je limite les multiples interactions sociales les jours précédents l'arrivée.
- Je prévois des masques chirurgicaux et de la solution hydro-alcoolique.

Pendant le séjour :

- Je respecte rigoureusement les gestes barrières.
- Je respecte les distanciations physiques (**au moins un mètre de distance**) lors des différents moments de la journée.
- Dans la situation d'aide au parent (repas, toilettes, aide à l'habillement/déshabillage / aide à la marche et lors des trajets) : j'observe le port du masque chirurgical et le lavage des mains avec du gel hydroalcoolique.
- J'aère les pièces communes toutes les heures.
- Je prévois un nettoyage renforcé du logement (nettoyage fréquent des poignées de portes, rampes d'escalier, toilettes et douche après usage avec lingettes désinfectantes, téléphone, tablette, etc.).
- Je mets de la solution hydroalcoolique à disposition dans toutes les pièces.
- Je remplace les essuies mains par de l'essuie-tout jetable.
- Pendant la préparation des repas : je porte obligatoirement un masque.

Il est fortement recommandé aux membres de la famille de porter un masque en dehors des repas. Ces masques devront être changés toutes les 4 heures.

Lors du retour de mon proche en établissement :

- Je fais un compte rendu du séjour de mon proche aux équipes de l'EHPAD/l'USLD.



Pendant le repas de Noël ou de la Saint-Sylvestre



Avant le repas :

- Je prends connaissance du protocole de sortie mis en place par l'établissement.
- Je prends attache le plus tôt possible avec le médecin traitant du parent.
- Je limite les multiples interactions sociales les jours précédents l'arrivée.
- Je prévois des masques chirurgicaux et de la solution hydroalcoolique.
- Je prévois un nettoyage renforcé du logement (nettoyage fréquent des poignées de portes, rampes d'escalier, toilettes et douche après usage avec lingettes désinfectantes).
- J'aère les pièces communes toutes les heures.

Pendant le repas

- Je limite le nombre de personnes (6 adultes à table maximum). Ce groupe étant limité aux mêmes personnes pendant la durée du séjour.
- Je respecte la distanciation physique (**au moins un mètre**) en mettant, par exemple, une table de 12 couverts pour 6 et en ne s'installant pas en face à face.
- Je mets à disposition des convives une enveloppe pour déposer son masque pendant le repas.
- Je sers à l'assiette ou désigne un des membres de la famille pour servir chacun des convives (mets et boissons).
- Je supprime les offres alimentaires en vrac (panières canapés, cacahuètes, biscuits apéritifs, etc.).
- J'évite de mettre à disposition des objets pouvant être touchés par plusieurs personnes (bacs à couverts, salières, poivrières, carafes d'eau, etc.).
- J'aère la pièce pendant le repas (5 à 10 minutes toutes les heures).

Les masques doivent être remis à la fin du repas.

Si un de mes proches ou moi-même développe des symptômes durant le séjour :

- La personne doit être immédiatement isolée
- Il faut prendre contact avec un médecin et réaliser un test dans les 24h
- Toutes les personnes contacts s'isolent durant 7 jours.
- Si le test de la personne symptomatique est positif : les autres personnes devront contacter leur médecin traitant et suivre ses recommandations en matière d'isolement.

**Pour que ces moments restent une fête pour toutes et tous,
il est essentiel de respecter ces recommandations.**

Joyeux Noël et bonne année !

